

Introduction générale au droit

Description du contenu de l'enseignement :

Ce premier cours de droit est une introduction, sous la forme d'un cours magistral, à l'étude de l'ensemble des matières juridiques (pré-rentrée).

Sont étudiés:

1. La règle de droit (définition, contenu, sources, organisation)
2. Les conflits entre les règles de droit (conflits entre les règles nationales, entre celles-ci et les règles internationales ou européennes, conflits de lois dans le temps et dans l'espace)
3. Les diverses catégories de droits subjectifs
4. La preuve des droits (que prouver, qui doit prouver, comment prouver)

Compétence à acquérir :

Comprendre la règle de droit

Saisir l'origine des normes et leur articulation entre elles

Maîtriser les diverses catégories de droits

Connaître les règles relatives à la preuve des droits

Mode de contrôle des connaissances :

Une épreuve finale sous la forme d'une interrogation de cours et/ou d'une introduction à une dissertation juridique

Bibliographie, lectures recommandées :

Code civil

Dictionnaire des termes juridiques

François Terré, Nicolas Molfessis, *Introduction générale au droit*, Précis Dalloz 14ème éd., 2022

Pascale Deumier, *Introduction générale du droit*, LGDJ Manuel, 6ème éd., 2021

Philippe Malaurie, Patrick Morvan, *Introduction au droit*, LGDJ Droit civil, 9ème éd., 2022

Document susceptible de mise à jour - 19/02/2026

Université Paris Dauphine - PSL - Place du Maréchal de Lattre de Tassigny - 75775 PARIS Cedex 16